

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 23 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BLOT Michel, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, GRIFFEILLE Martine, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien,
MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, RANGER Pierre,
REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-
François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame LARIVIERE Yvette
Monsieur LAPORTE Christian procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Monsieur LAPOUGE Maurice, procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José
Madame TALET Marie-Lou, procuration à Madame SICOT Maryse
Monsieur TIJDENS Nantko, procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 9 Votants : 50
---	--

N°2026C87DGRF : AUTORISATION DE PROGRAMME « RENOVATION ET EXTENSION DU CINEMA LE LIBERTY » DE FUMEL VALLÉE DU LOT

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle au Conseil Communautaire qu'en application de l'articles L.1612-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C87DGRF-DE
 Reçu le 04/05/2026
 Publié le 04/05/2026

aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux opérations d'investissement à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté.

Le vote de l'autorisation du programme, qui est une décision budgétaire, est de la compétence du Conseil Communautaire et est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement et d'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'ouverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Chaque année, le projet de budget est accompagné d'une situation au 1^{er} janvier de l'exercice considéré des autorisations de programme votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire fait état de la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, précise que Fumel Vallée du Lot utilise déjà ce mécanisme pour de nombreuses opérations (OPAH Intercommunale, OPAH-RU, Ateliers communautaires, Stratégie marketing territorial ...).

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle que Fumel Vallée du Lot avait engagé une étude de marché cinématographique en 2022, conventionné avec l'Agence de Développement Régional du Cinéma dès 2019 et conforté le cinéma Le Liberty en tant que partenaire essentiel du paysage culturel du territoire.

Par décision n°D25MP136, Fumel Vallée du Lot a retenu le cabinet CRESCENDO Conseil afin d'assurer l'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage dudit projet (faisabilité, programmation, scénarios, chiffrage du projet).

Madame Marie COSTES, Vice-présidente, propose au Conseil Communautaire de créer l'autorisation de programme n°11 « Rénovation et extension du cinéma Le Liberty » de Fumel Vallée du Lot ayant un caractère pluriannuel au titre des autorisations de programme ouvertes en 2026. Cette opération s'échelonnait sur 3 ans (2026-2028). L'échéancier de paiement sera revu chaque année en fonction des sommes effectivement mandatées. Des demandes de subventions sont en cours.

AP N° 11	Montant de l'AP	CREDITS DE PAIEMENT		
		2026	2027	2028
OPERATION 1044 - DEPENSES TTC	5 079 666,60 €	137 083,40 €	3 480 602,20 €	1 461 981,00 €
Terrain + frais d'acte (TTC)	11 000,00 €	11 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre et Prestations intellectuelles	704 351,40 €	58 275,00 €	452 253,48 €	193 822,92 €
Travaux	3 364 678,00 €		2 355 274,60 €	1 009 403,40 €
Frais divers	999 637,20 €	67 808,40 €	673 074,12 €	258 754,68 €
TOTAL TTC	5 079 666,60 €	137 083,40 €	3 480 602,20 €	1 461 981,00 €
<i>TOTAL HT</i>	<i>4 223 888,83 €</i>	<i>105 069,50 €</i>	<i>2 900 501,83 €</i>	<i>1 218 317,50 €</i>

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C87DGRF-DE
 Reçu le 04/05/2026
 Publié le 04/05/2026

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
 le Conseil Communautaire

1°) – Approuve la création de l'autorisation de programme n°2026-11 – « Rénovation et extension du cinéma Le Liberty » de Fumel Vallée du Lot au Budget Primitif de l'exercice 2026 :

➤ Autorisation de programme n°2026-11

AP N° 11	Montant de l'AP	CREDITS DE PAIEMENT		
		2026	2027	2028
OPERATION 1044 - DEPENSES TTC	5 079 666,60 €	137 083,40 €	3 480 602,20 €	1 461 981,00 €
Terrain + frais d'acte (TTC)	11 000,00 €	11 000,00 €		
Maîtrise d'œuvre et Prestations intellectuelles	704 351,40 €	58 275,00 €	452 253,48 €	193 822,92 €
Travaux	3 364 678,00 €		2 355 274,60 €	1 009 403,40 €
Frais divers	999 637,20 €	67 808,40 €	673 074,12 €	258 754,68 €
TOTAL TTC	5 079 666,60 €	137 083,40 €	3 480 602,20 €	1 461 981,00 €
<i>TOTAL HT</i>	<i>4 223 888,83 €</i>	<i>105 069,50 €</i>	<i>2 900 501,83 €</i>	<i>1 218 317,50 €</i>

Recettes prévisionnelles : demandes en cours

2°) - Dit que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
 Fumel, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 04 mai 2026

Reçu en Préfecture le : 04 mai 2026

Publié ou Notifié le : 04 mai 2026
